



Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 22 Février 2018



16 points étaient inscrits à l'ordre du jour; les quinze premiers ont fait l'objet d'un vote de la part de l'assemblée délibérante, le seizième s'est limité au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Point N°1:

Objet : Actualisation des tarifs de caution de la Salle Polyvalente et du Bar de la Salle Polyvalente, Espace André Sanac.

S'étant rendu compte, qu'après certaines utilisations, ces deux salles n'étaient pas rendues dans leur état initial, le conseil municipal propose une augmentation des tarifs de caution Salle Polyvalente : augmentation de 3000€ à 5000€

Salle du Bar de la salle Polyvalente : augmentation de 2000€ à 3000€

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°2 :

Objet : Modification du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans hébergement.

Dans le chapitre « Vie Quotidienne », afin de préserver le bon fonctionnement du service, il est nécessaire :

*d'informer l'équipe du rythme de vie de l'enfant ainsi que ses habitudes personnelles

*de signaler tout incident survenu à la maison

*que l'équipe d'animation s'interdise tout comportement, geste et parole qui traduiraient indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant et de sa famille.

*De même, les enfants et les familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui pourraient porter atteinte à l'animateur (trice) et au respect de leurs camarades.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°3 :

Objet : Modification Statutaire de Perpignan Méditerranée Métropole concernant la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations)

Lors de sa séance du 21/12/2017, le Conseil de Communauté de Perpignan Méditerranée Métropole a délibéré pour modifier ses statuts afin que la définition des compétences GEMAPI et hors GEMAPI soit en cohérence avec l'ensemble des acteurs de la GEMAPI, en particulier les syndicats de bassin versant.

La modification des statuts et des items (articles) qui les composent a été approuvée par l'assemblée délibérante :

**Pour 23 - Contre 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N° 4 :

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 : Programme extension Cantine Scolaire.

Devenue trop étroite au regard du nombre d'enfants inscrits pour ce service, la commune de Villeneuve de la Raho souhaite agrandir la cantine scolaire.

Les travaux étant estimés à 589 000€ HT, la commune sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018, subvention qui pourrait atteindre 59% de l'opération.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°5 :

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme Extension Cantine Scolaire.

Même chose qu'au point N°4 sauf que cette subvention pourrait atteindre 80% de cette acquisition.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°6 :

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 pour l'extension du système de Vidéo Protection .

Dans un souci de sécurité et de confort pour la population, la commune de Villeneuve de la Raho souhaite étendre les travaux, déjà réalisés en 2015, aux points suivants:

Place de la République - Rue Voltaire - Point Information Jeunesse - Rond-point de la médaille militaire - Mas de la Raho/Avenue des Cépages - Place des deux Catalognes.

Travaux estimés à 17 843, 53 € HT Pour ce programme, la commune sollicite une subvention qui pourrait atteindre 50% de l'opération.

**Point adopté
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstentions 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N°7 :

Objet : Demande de subvention pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) Extension du Système de Vidéo Protection.

Même chose qu'au Point N°6, sachant que la subvention du FIPD pourrait également atteindre 50% de l'opération.

**Point adopté
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstentions 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N°8 :

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Extension du système de Vidéo Protection.

Même chose que pour les points 6 et 7. La subvention étant cette fois sollicitée au titre de la DSIL.

**Point adopté
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstentions 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N°9 :

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour la création d'un bloc sanitaire au camping municipal.

Dans la perspective du développement touristique, la commune souhaite réaliser un bloc sanitaire au camping municipal « Les Rives du Lac » en remplacement de blocs sanitaires vétustes. Ce bâtiment sera composé de sanitaires, de douches, d'une salle de lavage de vaisselle et de linge.

Travaux estimés à 137 000€ HT
Pour cette opération la commune sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR, subvention qui pourrait atteindre 50% de l'opération.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°10 :

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme « Acquisition d'un Tableau Blanc Numérique Interactif à l'Ecole Primaire ».

La commune a décidé d'équiper progressivement l'école primaire d'un Tableau Blanc Numérique Interactif.

L'acquisition d'un tel dispositif a débuté en 2015 et la commune souhaite acquérir un quatrième tableau pour la prochaine rentrée.

Coût de l'acquisition: 2558,51€ HT

La subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental pourrait atteindre 80% de l'opération.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°11 :

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 dans le cadre du Programme « Accessibilité des Etablissements Recevant du Public » Année 3 (2018).

Après avoir effectué une analyse des bâtiments et listé les travaux à réaliser sur les Etablissement Recevant du Public (ERP) la commune a présenté un agenda d'accessibilité programmée sur trois ans, programme approuvé par le Conseil Municipal du 5/10/2015 et approuvé par Madame la Préfète le 13/01/ 2016.

Les travaux porteront sur : la Bibliothèque - l'Eglise - Chapelle - Salle Jimenez - Salle Montade

Coût des travaux estimés à 50 711,36€ HT.

La subvention sollicitée pourrait atteindre 50% de l'opération.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°12 :

Objet : Demande de subvention au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL) 2018 dans le cadre du programme « Accessibilité des Etablissements Recevant du Public » Année 3 (2018) .

Même chose que pour le point N°11 sauf que la subvention sollicitée au titre de la TDIL pourrait atteindre 80% de l'opération.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante.**

Point N°13 :

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15/12/2017.

Lors de la séance du 15/12/2015 le CLECT a établi pour l'exercice 2017 une évaluation définitive des charges transférées.

Les corrections des attributions de compensation des communes portent sur les sujets ci-après :

* Corrections des retenues sur AC opérées au titre de la participation aux syndicats hydrauliques.

* Compétence « parcs de stationnement » correction de l'AC Perpignan

* Compétence déchets : correction des AC des villes de Perpignan et Pollestres

* Compétence voirie : corrections d'erreurs matérielles et ajustements.

**Rapport de la CLECT approuvé
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstentions 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N°14 :**Objet : Autorisation de recrutement d'agent contractuel de remplacement auprès du CDG66.**

Le Centre de Gestion66 (CDG66) peut, par le biais de conventions de services, mettre à disposition un ou plusieurs agents pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Durant les périodes du 26/06/2017 au 30/06/2017 et du 12/07/2017 au 28/07/2017, la commune a fait appel à ce service. Afin de pouvoir recruter des agents contractuels du CDG66 le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Madame le Maire à solliciter ce service.

Point adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Point N°15 :**Objet : Modification du tableau des effectifs.**

Suite à des mouvements de personnel, il convient de procéder à la régularisation du tableau des effectifs

Création: 3 postes « d'Adjoint technique Territorial Principal » à temps complet (2 au service des écoles et 1 au service technique en vue de 3 stagiairisations)

Suppression: 1 poste « de contrat avenir – non titulaire » à temps complet, suite à une requalification en contrat de droit public et 1 poste « de contrat accompagnement- non titulaire » à temps complet, suite à une requalification en contrat de droit public.

Point adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Point N°16 :**Objet : Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.**

Le Document d'Orientation Budgétaire (DOB) élaboré pour l'exercice 2018, définit dans ses grandes lignes les priorités de la commune, établies en matière d'investissement et programmées pour l'année 2018.

Le DOB permet d'informer l'assemblée délibérante en ce qui concerne :

- *les données sur le contexte budgétaire mondial et national
- *l'analyse de la situation financière de la collectivité
- *les perspectives pour l'année à venir

Recettes réelles de fonctionnement:

- *la fiscalité directe (Taxe d'habitation - Taxes foncières bâties et non bâties)
- *la fiscalité indirecte (Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux – Taxe locale sur la consommation finale d'électricité
- *la fiscalité reversée par Perpignan Méditerranée Métropole (l'Attribution de Compensation - la dotation de Solidarité Complémentaire – le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
- *les Dotations de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement – Allocations compensatoires)
- * Autres recettes réelles de fonctionnement (revenus des immeubles locatifs – revenus issus des Régies de recette : cantine scolaire, location des salles communales, Service jeunesse.

Dépenses réelles de fonctionnement :

- * Charges à caractère général (eau - gaz - électricité - téléphonie - carburant - petites fournitures - entretien et réparations de bâtiments etc..

*Charges de personnel

- * Participations et subventions obligatoires
- * Charges financières (remboursement des intérêts des emprunts).

Recettes d'Investissement:

Les ressources propres :

- * FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée)
- * Taxe d'aménagement
- * les subventions
- * les cessions (vente de terrains)

Dépenses d'investissement

- * Ratios des dépenses d'équipement des années antérieures
 - * Transfert de la compétence voirie à Perpignan Méditerranée Métropole
 - * Travaux en régie (éclairage Led Mairie et Annexes - Rénovation salle des mariages - création faux plafond salle Rouzeau - Réaménagement bureau de la poste pour le service de la Police Municipale)
- Pour 2018, les dépenses d'investissement prévues sont :
- * Extension de la cantine
 - * Accessibilité des établissements recevant du public
 - * Tableau numérique interactif pour l'école primaire
 - * Création d'un court de tennis couvert
 - * Extension du système de vidéo protection
 - * Acquisition maison Impasse Rubirola
- (En ce qui concerne les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les chiffres sont consultables en mairie)*

